

BAC PRO

Possible aussi en

APPRENTISSAGE !

METIERS de l'ELECTRICITE et de ses ENVIRONNEMENTS CONNECTES



UNE IDÉE ? DES MÉTIERS !

Vous êtes dynamique, curieux et les évolutions technologiques ne vous laissent pas indifférent ? Vous souhaitez acquérir une polyvalence vous permettant de travailler tant dans le secteur industriel que dans celui de l'habitat / tertiaire ? Le Bac Pro MELEC est fait pour vous !

Les applications électriques dans les habitations, les bureaux ou l'industrie évoluent rapidement et continuellement. On associe maintenant aux équipements électriques des dispositifs automatisés de contrôle ou domotiques qui assurent leur fonctionnement et leur surveillance. Ces évolutions technologiques, notamment électroniques et informatiques, autorisent le dialogue des installations à travers les réseaux, qui véhiculent aussi Voix, Données et Images (V.D.I.). La formation aborde aussi les systèmes gérant la sécurité des personnes et des biens. Le titulaire du Bac Pro MELEC peut exercer en tant qu'installateur en Télécoms, électricien habitat ou automaticien.

Une formation polyvalente... un gage pour l'emploi !

UNE FORMATION

La démarche pédagogique proposée dans cette formation valorise les mises en situations professionnelles de l'élève à travers la réalisation de travaux pratiques et de mises en situation. C'est ainsi que sont acquises les compétences qui relèvent du domaine :

- Des études : réalisation de schémas en CAO ou DAO, synthétisation d'un cahier des charges...
- De l'organisation : établissement de la liste du matériel nécessaire... planification...
- De la réalisation : câblage et raccordement des tableaux, des installations et des réseaux ...
- De la mise en service : essais, réglages et corrections nécessaires à la réception de l'ouvrage ; livraison de l'ouvrage et explications des guides d'utilisation.
- De la maintenance : détections d'anomalies et de leur origine et remise de l'ouvrage en état...
- De la relation clientèle-entreprise : exposition des solutions retenues auprès du client...

Les périodes de formation en entreprises (22 semaines tout au long des 3 années de formation) viennent compléter cette pédagogie.

ET APRÈS ?

La poursuite d'études est fortement encouragée après un Bac Professionnel.

Le titulaire du Bac Pro MELEC peut poursuivre :

- En BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique, formation (initiale ou par apprentissage) proposée par le Lycée La Salle - Groupe Saint Joseph Troyes
- En DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle

MATIÈRES ET HORAIRES

Aux 15h d'enseignement général (Français/Histoire et Géographie, Maths/Sciences, AP, Arts Appliqués, EPS), s'ajoutent 15h de disciplines professionnelles (Etude et Réalisation d'Ouvrages Electriques, Habilitation Electrique, Pose, CAO, PSE, Eco-Gestion...).

NOUS CONTACTER



21 rue du Cloître Saint Etienne
10000 Troyes

Tel: 03 25 72 15 30

Fax: 03 25 72 15 31

contact@lasalle-troyes.fr

www.lasalle-troyes.fr



BAC PRO

En APPRENTISSAGE

METIERS de l'ELECTRICITE et de ses ENVIRONNEMENTS CONNECTES



UN CONTRAT de TRAVAIL

A partir de la classe de Première professionnelle, vous pouvez choisir de poursuivre la formation en apprentissage.

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance Entreprise / Centre de Formation d'Apprentis.

Vous signez un contrat d'apprentissage, qui est un contrat de travail, avec une entreprise. Vous devenez alors salarié de cette entreprise, avec obligation de poursuivre votre formation. C'est à cette condition que vous serez accepté au Centre de Formation d'apprentis. Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés. La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine et ouvre droit à une rémunération :

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année de formation	27% du Smic, soit 419,74 €	43% du Smic, soit 668,47 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 823,93 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 554,58 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2 ^{ème} année de formation	39% du Smic, soit 606,29 €	51% du Smic, soit 792,84 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 948,30 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	

UNE FORMATION

Pour poursuivre la préparation du Baccalauréat Professionnel en apprentissage, il sera nécessaire de trouver une entreprise et de terminer la formation, 20 semaines par an au Centre de Formation d'Apprentis, soit 1400 heures réparties entre la Première et la Terminale Professionnelle.

La formation est à la fois assurée par l'entreprise et par le Centre de Formation. Un tuteur est nommé parmi le personnel de l'entreprise.

Au Centre de Formation, la durée hebdomadaire de formation est de 35 heures. Celle-ci comporte non seulement des matières professionnelles mais aussi des matières générales telles que le français, l'histoire/géographie, l'anglais, les mathématiques, les sciences physiques... : bien que salarié, vous passerez en effet le même examen que les candidats sous statut étudiant.

UN RYTHME D'ALTERNANCE

Le rythme d'alternance proposé par le Centre de Formation La Salle est en moyenne :

- Une semaine en Entreprise
- Une semaine au Centre de Formation d'Apprentis

Cette alternance est parfois irrégulière, avec des périodes plus longues tant en entreprise qu'au Centre de Formation d'Apprentis.

Le planning d'alternance 2021/2022 est en cours d'élaboration. Il est susceptible d'évolution en cours de formation, en fonction d'impératifs liés notamment aux examens.

CONTACT :

Emmanuel PECQUET
Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
e.pecquet@lasalle-troyes.fr ou 03 25 72 15 30